



COMMUNE DE DURRENBACH

**Compte-rendu des délibérations
du Conseil Municipal du 7 avril 2022**

Date de
convocation :
30 mars 2022

Nombre de
conseillers en
exercice : 15

Présents : 12

Procuration : 3

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance publique au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : M. WEISS Damien, Mme CORDON Laurence, M. DEUBEL Denis, Mme DUTEY Sylvie, Mme FABACHER Angélique, Mme HAMMENTIEN Aurélie, M. HEINRICH Thierry, M. HOH Christian, M. JEDELE Cyril, Mme KLINGLER Catherine, M. RICHTER Denis et Mme VINCENT Anne.

Membres(s) absent(s) excusé(s) : M. SIEDEL Dominique (a donné procuration à M. Damien WEISS), Mme SCHALL Nathalie (a donné procuration à M. Damien WEISS), M. Alain PFEIFFER (a donné procuration à Cyril JEDELE)

Membre(s) absent(s) non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Mme Laurence CORDON

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2022

2022-25 : Validation de la mission de maîtrise d'œuvre et lancement de l'appel d'offre – Projet de relamping

Pour : 15 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R2431-12 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre,

Vu le diagnostic d'éclairage public réalisé par le service énergétique de l'ES,

Vu le devis de maîtrise d'œuvre pour le projet de relamping proposé par les services énergétiques de l'ES,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le service énergétique de l'ES a réalisé au mois de janvier 2022 un diagnostic complet du parc d'éclairage public de la commune de DURRENBACH. Cette étude a été réalisée en plusieurs étapes :

- diagnostic et plans de l'intégralité du parc d'éclairage public existant
- proposition d'un programme de travaux détaillé
- établissement d'un devis estimatif des travaux

Elle a permis de mettre en évidence les travaux qui s'avèrent nécessaires dans le cadre d'un passage au led pour l'intégralité des lampadaires du village.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces travaux et d'accompagner la commune dans ce projet, il propose aux conseillers de se faire accompagner par un service dédié, qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité

DE VALIDER la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de relamping de la commune de DURRENBACH, comportant 4 phases :

- étude de projet – PRO/DCE,
- assistance à la passation des contrats travaux – ACT
- direction de l'exécution des travaux – DET
- assistance aux opérations de réception - AOR

DE CONFIER cette mission au service énergétique de l'ES – 26 Boulevard du Président Wilson – 67000 STRASBOURG, conformément au devis du 4 avril 2022,

DE VALIDER un niveau d'honoraire fixé à 6%, pour un budget de travaux compris entre 260 000 € et 300 000 € HT,

D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre et tous les documents se rapportant à cette prestation,

D'AUTORISER M. le Maire à lancer l'appel d'offre en vue de la sélection d'un prestataire pour la mise en œuvre de ce marché de travaux,

DE PREVOIR ces dépenses au budget de la commune.

2022-26 : Validation des travaux préparatoires sur la RD27 – Côté HEGENEY

Pour : 15 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière et notamment le titre III relatif à la voirie départementale, articles R*131-1 à R*131-11,

Vu le devis du 22/02/2022 de la société TRABET relatif aux travaux préparatoires avant enrobée sur la RD27 du côté de HEGENEY,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, qui indique aux conseillers que des travaux de réfection de la chaussée auront lieu sur la RD27, du côté HEGENEY et qu'il appartient à la commune de DURRENBACH de prendre en charge la part de travaux située sur son ban,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité

DE VALIDER la prise en charge de ces travaux, conformément au devis du 22/02/2022 de la société TRABET, pour un montant de 21 093,50 € HT,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prestation,

DE PREVOIR cette dépense au budget 2022 de la commune.

2022-27 : Feu d'artifice dans le cadre du 100^{ème} anniversaire du FCD

Pour : 15 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le devis de l'entreprise BREZAC ARTIFICES,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, qui expose aux conseillers que le feu d'artifice sera prévu cette année le samedi 9 juillet 2022, à l'occasion du 100^{ème} anniversaire du FCD, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

DE VALIDER le devis de l'entreprise BREZAC ARTIFICES – 224 A Route de la Mallevieille 24130 LE FLEIX – pour un montant de **3 100 € TTC**,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette prestation,
DE PREVOIR cette dépense au budget de la commune.

2022-28 : Organisation d'un marché du terroir et d'un marché de Noël

Pour : 15 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de Mme REISS Béatrice, Présidente de l'association « Les biscuits de Béatrice »,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, qui indique que Mme REISS Béatrice propose l'organisation au sein de la commune de DURRENBACH d'un marché du terroir le dimanche 4 septembre 2022 et d'un marché de Noël les samedi 10 et dimanche 11 décembre 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

DE VALIDER l'organisation des 2 événements suivants :

- un marché du terroir le dimanche 4 septembre 2022
- un marché de Noël les samedi 10 et dimanche 11 décembre 2022

D'AUTORISER les exposants à utiliser le Relais de l'amitié pour ces manifestations,

DE DETERMINER un tarif de location de 400 € pour chacune de ces manifestations,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces organisations.

DE PREVOIR les titres de recettes au compte 752 du budget de la commune.

2022-29 : Validation des travaux cimetièrè

Pour : 15 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le devis du 24/03/2022 de la société UTIL'ECO,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, qui rappelle aux conseillers que des travaux ont été prévus au cimetière dans le cadre de la validation du budget 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

DE VALIDER le principe de la réalisation d'un chantier d'insertion au cimetière, comprenant divers travaux d'aménagement et notamment : mise en place de recyclé dans les allées, mise en place d'une nouvelle haie végétale le long de la route, rafraichissement du jardin du souvenir,

DE CONFIER cette prestation à la société UTIL'ECO, conformément au devis du 24/03/2022 pour un montant 29 962 € HT,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prestation,

DE PREVOIR ces dépenses au budget de la commune.

DIVERS :

1. Fête des associations : dimanche 11/09/2022
2. Visite du mémorial de Walbourg : dimanche 22/05/2022
3. Visite du mémorial de Schirmeck : dimanche 26/06/2022

Le Maire,
Damien WEISS

Dominique SIEDEL	
Laurence CORDON	
Sylvie DUTEY	
Denis DEUBEL	
Angélique FABACHER	
Aurélie HAMMENTIEN	
Thierry HEINRICH	
Christian HOH	
Cyril JEDELE	
Catherine KLINGLER	
Alain PFEIFFER	
Denis RICHTER	
Nathalie SCHALL	
Anne VINCENT	